



QUI SOMMES-NOUS ?

Retour sur 17 ans d'engagement pour la défense des consommateurs dans le domaine de la construction de maisons individuelles



2001 : création de l'association par le regroupement d'une 30^{aine} de familles victimes d'un constructeur de maisons individuelles.

Association à but non lucratif, loi 1901

Fonctionnement collaboratif : chacun met son savoir au service des autres adhérents.



2006 : près de 1000 familles ont rejoint l'association. L'AAMOI obtient l'agrément préfectoral qui la reconnaît "**association de défense des consommateurs**" (agrément renouvelé en décembre 2010 et en décembre 2015).

Elle peut mener des procès pour la défense de l'intérêt général des consommateurs (établissement de jurisprudences, de réponses gouvernementales, suppressions de clauses abusives dans les contrats types)



2008 : procès contre l'UNCFMI (union des constructeurs de maisons individuelles), l'AAMOI obtient la suppression de clauses abusives dans les CCMI.

Plusieurs jurisprudences importantes en matière de CCMI (étude de sol, travaux non chiffrés, conditions de réception ...) obtenues par l'association ou par des adhérents



2009 : invitée par la DGCCRF et le Ministère du logement, l'AAMOI participe à des groupes de travail sur l'évolution de la législation en matière de CCMI

2013 : procès contre CGI Bat, plusieurs clauses de l'acte de cautionnement sont jugées illicites et abusives



2016 : Création du service juridique
2017 : l'AAMOI a aidé 8000 familles depuis 17 ans.

2 juristes salariés :

- ⇒ Défense des consommateurs : interventions envers les constructeurs, actions amiables (ou judiciaires si nécessaire)
- ⇒ Accompagnement des adhérents, conseils
- ⇒ Enrichissement de la documentation interne



Avec quelle organisation ?

Conseil d'administration actuel

La Présidente : **Mme Laurence GIROUD** Adjoint : **M Marcel RINALDI**

La Secrétaire Générale : **Mme Eve BILLAU**

Le Trésorier : **M Steven CORBIN**

3 salariés : 1 coordinateur et 2 juristes

+ **Conseil d'orientation** (10 personnes),
membres des précédents conseils d'administration
et **M. Daniel Vennetier**, fondateur et
président d'honneur

Plus de 50 bénévoles correspondants internes : relais humains de l'association

- guides des nouveaux adhérents pour l'utilisation des médias AAMOI
- relais de difficultés particulières, de mauvaises pratiques des constructeurs

130 contacts externes (bénévoles) : accueil des futurs adhérents, information générale sur l'utilité de l'association

La gestion des outils informatiques

De nombreux volontaires pour

La communication interne

L'organisation d'évènements

Et une collaboration très active de tous sur le site privé

Echanges et entraide entre adhérents

Forum privé :



Liste de diffusion :



Partage d'expérience

Bibliothèques en ligne :

- Lettres types
- Fiches thématiques
- Documents techniques
- Bonnes adresses



Mutualiser l'information